

LA SEMAINE

REVUE RELIGIEUSE, PEDAGOGIQUE, LITTERAIRE ET SCIENTIFIQUE.

Rédacteurs : C. J. L.-LAFRANCE, NORBERT THIBAUT et JOS. LÉTOURNEAU.

Vol. I.

SAMEDI, 30 AVRIL, 1864.

No. 18.

HISTOIRE DU CANADA

DOMINATION ANGLAISE.

(Suite.)

Après avoir fait l'historique des fondateurs de ce pays et des nombreuses et glorieuses luttes qu'ils eurent à soutenir sous la domination française, après avoir vu le Canadien marcher avec assurance vers l'avenir, une main sur la croix qui le console dans ses malheurs et ranime ses espérances, et l'autre sur la charrue ou son mousquet, inséparable compagnon d'un peuple qui, à chaque instant était appelé à quitter la charrue pour voler au combat, nous allons aujourd'hui esquisser rapidement l'existence pleine d'intérêt de ces mêmes hommes qui, malgré un courage sans exemple, durent subir le joug d'une domination étrangère, et virent, avec douleur et effroi, le vainqueur violer sans scrupule et avec insolence, les clauses d'un traité à peine signé garantissant aux Canadiens le libre exercice de la religion catholique, la conservation de leur langue et de leurs lois, et leur assurant les droits et privilèges de sujets anglais.

L'histoire de la domination anglaise se divise en quatre parties principales : la première comprend la loi martiale ou régime militaire, de 60 à 64 ; la seconde, le gouvernement militaire de 64 à 74 ; la troisième, le gouvernement civil absolu de 74 à 91 ; la quatrième, le gouvernement constitutionnel avec une chambre non responsable, de 91 à 37. Durant les troubles de 37 et 38, la constitution du pays fut suspendue, et remplacée par un conseil militaire. En 1840, le gouvernement constitutionnel fut rétabli avec une chambre dont les ministres étaient responsables au peuple. C'est le gouvernement que nous possédons aujourd'hui avec le conseil législatif rendu électif en 56.

En violation du traité de capitulation, l'Angleterre aussitôt maîtresse du pays—pour obtenir la possession duquel elle avait fait de si grands sacrifices—traita les Canadiens en peuple conquis. Le général Amherst divisa ce pays en trois districts et plaça, à la tête de chacun d'eux, trois officiers, Murray à Québec, Gage à Montréal, Burton à Trois-Rivières, qui,

s'adjoignant quelques membres, avaient le droit et le pouvoir de décider sans appel, toutes les questions civiles et criminelles qui se présentaient à leurs tribunaux.

Tous nos droits furent annulés, nos justes demandes refusées, et la loi martiale, la loi des émeutes et des révoltes, la loi du soldat, domina, de toute sa sombre et farouche puissance, sur un pays que l'on avait acquis en promettant respect aux lois établies.

Voilà comment l'on commença à respecter la capitulation, voilà comment un peuple vaillant, mais malheureux et abandonné, se vit mis à la disposition de soldats ignorants et irrités.

Cette conduite qui reçut la sanction de la métropole, et qui est le plus sûr témoignage que l'on s'était vaillamment défendu, et que le vainqueur redoutait encore la colère de ce qui restait de vaincus, dura depuis la prise du pays en 59 jusqu'au traité de 1763, date douloureuse où les Canadiens, perdant leur dernier espoir, furent définitivement livrés à l'Angleterre.

Après la capitulation de Montréal, et surtout après cette cession définitive du pays en 1763, tous les officiers civils et militaires, et presque toutes les personnes influentes et éclairées de la colonie, retournèrent en France recueillir les fruits de leur courage, continuer en Europe leurs exploits et acquérir d'autres lauriers ; mais malheureusement, par leur départ, elles laissaient, livrés à eux-mêmes, à la merci d'un ennemi irrité et despote, ceux que des propriétés, l'amour du pays ou des liens de famille, retenaient forcément au sol. L'Angleterre favorisa de toutes ses forces et par tous les moyens le départ des Canadiens pour la France, se flattant d'écraser facilement ce qui resterait de ce malheureux peuple, et de faire de toute l'Amérique du Nord, un peuple, anglais de langue, de cœur et de principes.

Privés de leurs chefs, ces Canadiens échauffés par les luttes glorieuses qu'ils venaient de soutenir contre une nation qui était alors leur maîtresse, voyant la haine profonde qu'on portait à leurs institutions et à leur race, n'ayant tous qu'un même intérêt, qu'une même volonté, qu'un même cœur, comprirent que pour sauver leur religion et les débris de leur nationalité, ils devaient se grouper autour du curé et des principaux citoyens de chaque paroisse, régler leurs différends entre eux et s'isoler ainsi